

Règlement du Marathon Photo de Vienne 2024

Art 1 : organisateur

Dans le cadre du 39eme Forum Photo Cinéma de Vienne, l'association "Vienne la photographie" organise un marathon photo le dimanche **07 avril 2024** de **8.30 à 15.30h**.

Art 2 : participants

Le marathon est réservé aux photographes amateurs.

Art 3 : inscriptions

- salle des fêtes de Vienne de **8.30h à 14.00h**.
- coût : gratuit après s'être acquitté du droit d'entrée au forum. (3 euros)
- chaque participant doit utiliser son propre matériel de prise de vue numérique à l'exception des téléphones portables.

Art 4 : déroulement

Il sera donné un seul et unique thème pour tous les participants.

Début du marathon : **8.30** fin 15.30h

Avant 15.30h chaque participant doit remettre aux organisateurs **les 3 fichiers jpeg qu'il aura préalablement sélectionné**.

Art 5 : évaluation

Les critères suivants seront pris en compte par un jury composés de photographes :

- originalité, créativité, respect du thème, qualité photographique, maîtrise technique.

Art 6 : droit, autorisations, responsabilité.

- l'organisateur ne peut être tenu responsable d'un accident survenant à un participant lors de ses prises de vue ou déplacements.
- dans l'hypothèse où des personnes identifiables figurent sur les photos présentées, le photographe est seul responsable de l'accord des personnes photographiées.
- les photos doivent être en accord avec les droits et codes de la propriété intellectuelle (loi N 92-597 du 01/07/92).

Art 7 : résultats

Les gagnants seront désignés environ **1h après la fin du marathon avec annonce des résultats à la salle des fêtes de Vienne**.

- les **3 gagnants (en accord avec l'organisateur)** verront leurs photos publiées sur le site du photoclub viennois.
- Ils recevront par courrier **un diplôme d'honneur et le tirage de leur photo primée** (tirage A2 sur dibond pour le premier, A3 pour le second et A4 pour le troisième). Les photos seront exposées au photoclub de vienne.

La participation au marathon implique de la part des participants l'acceptation du présent règlement.